



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION TELEPHONIQUE DU 5 SEPTEMBRE 2023
PV N. 3

PRESIDENT : M. Marc GIRAUD.

PRESENTS : MM Frédéric TALABOT- Marc LATOUR - HALLOT JF

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

REPORTS DE RENCONTRES

Report de matches :

Suite au courrier, pour cause de tournoi international, de la JS Lafarge demandant le report des rencontres Verneuil/Vienne 1 / JS Lafarge 2 en D1 et JS Lafarge 3 / Limoges Vigenal 2 en D3 poule B. Ces rencontres sont reportées à une date ultérieure.

Suite au courrier, pour cause de tournoi féminin, du club de Limoges Alouette demandant le report de la rencontres Limoges Alouette FCRG 2 / St Just le Martel 2 en D4 poule C. Cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

Courrier de Verneuil demandant que la rencontre Verneuil/Vienne 3 / AFP Limoges 3 soit décalée à 15h00 du fait de la suppression du match Verneuil 1 / JS Lafarge 2.
Accord du club de AFP Limoges.

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI